



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Affaire suivie par Anne-Lise LAPOUGE  
Tél : 02.38.52.46.22  
mél : anne-lise.lapouge@loiret.gouv.fr

**CC4V FERRIERES**

**16 AOUT 2022**

**COURRIER ARRIVÉ**

Orléans, le **09 AOUT 2022**

La Préfète du Loiret  
À  
Monsieur Gérard LARCHERON  
Président de la CC4V  
4 Place Saint-Macé  
45 210 FERRIERES-EN-GÂTINAIS

Objet : CDPENAF – Avis modificatif sur la mesure de compensation collective agricole  
Projet d'aménagement de la ZAC du Mardeleux -ECOPARC sur la commune de Ferrières-en-Gâtinais  
(première phase d'aménagement – superficie 25 ha)

En application des articles L. 112-1-3 et D. 112-1-18 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, le projet de ZAC sur la commune de Ferrières-en-Gâtinais a fait l'objet d'une étude préalable, présentant la proposition de compensation collective agricole. Celle-ci a été soumise à l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Les mesures de compensation collectives agricoles ont été validées par la CDPENAF du 20 octobre 2020 et un avis favorable du préfet du Loiret a été rendu le 05 novembre 2020 sur l'étude préalable et les mesures de compensation collective agricole proposées.

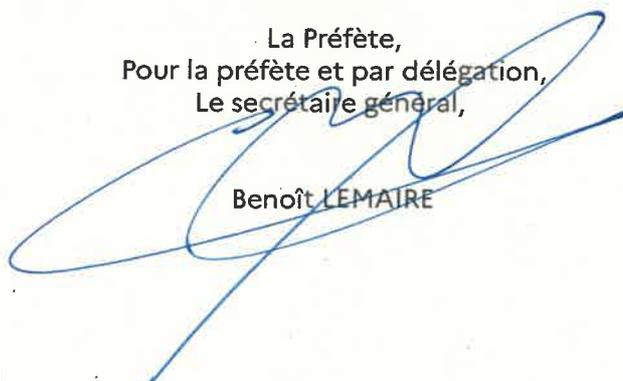
Vous avez sollicité la CDPENAF en date du 05 mai 2022 pour une modification de la mesure de compensation qui visait initialement le développement de trois projets de méthaniseurs sur le territoire. Compte tenu des difficultés de concrétisation de ces projets, vous proposez d'accompagner la sucrerie de Corbeilles-en-Gâtinais pour le développement de son activité en Agriculture Biologique, ainsi qu'une étude de faisabilité pour l'approvisionnement en produits locaux de la cuisine centrale de Ferrière-en-Gâtinais. La CDPENAF a émis un avis favorable pour cette modification le 27 juin 2022.

Au vu de ces éléments et de l'avis de la CDPENAF, j'émet un avis favorable à la modification de la mesure présentée.

Je vous remercie de m'informer de la mise en œuvre des mesures de compensation collective retenues.

L'étude préalable présentée et le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État.

La Préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Benoît LEMAIRE

1/1